



Paris, le 2 juin 2026

RIVP Pte de Vanves CR réunion du 240326 VF

Compte rendu de la réunion du 24 mars 2026 sur les travaux de réhabilitation Porte de Vanves

Sommaire

1. CONTEXTE.....	2
2. SYNTHÈSE DE L'INTRODUCTION DE LA RÉUNION	2
2.1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS	2
2.2. RAPPEL DU PROJET	2
2.3. FOCUS PAR L'ÉQUIPE COLAS SUR QUELQUES SUJETS RELATIFS AU CHANTIER AYANT GÉNÈRE DES INTERROGATIONS	4
2.3.1. L'organisation des rendez-vous et l'information sur le chantier	4
2.3.2. Les délais d'installation des brise-soleil et l'enchaînement des travaux	5
2.3.3. Le remplacement des portes palières.....	5
2.3.4. L'utilisation des ascenseurs en phase travaux.....	5
3. QUESTIONS-REPONSES	7
3.1. SÉCURITÉ DES ACCÈS – COMPORTEMENT DES OUVRIERS	7
3.2. DÉLAIS D'INTERVENTION ET HORAIRES DES TRAVAUX	7
3.3. POUSSIÈRE, HUMIDITÉ, NUISANCES ET IMPACTS SUR LA SANTÉ.....	8
3.4. LES PORTES PALIÈRES	8
3.5. INTERPHONES ET VISIOPHONES	8
3.5.1. Les fenêtres.....	9
3.6. BRUIT ET ISOLATION PHONIQUE.....	9
3.7. L'IMPACT DES DÉLAIS D'INSTALLATION DES BRISE-SOLEIL SUR LA CHALEUR INTÉRIÈURE	10
3.8. TRAVAUX SUR L'ÉLECTRICITÉ.....	10
3.9. LES BALCONS.....	10
3.10. AUTRES SUJETS.....	11
4. CONCLUSION DE LA RÉUNION.....	12

1. CONTEXTE

La réunion d'information du 24 mars 2026 visait à faire un point d'étape sur les travaux de réhabilitation des immeubles de la Porte de Vanves : du 2-4 avenue Marc Sangnier, 9-19 avenue de la Porte de Vanves, 1-7 square de la Porte de Vanves, et 9-11 Square de la Porte de Vanves.

Elle s'est tenue à la mairie du 14^{ème} arrondissement en présence de Madame la Maire du 14^e arrondissement, Carine Petit et de Madame l'adjointe au Maire à l'urbanisme, Agnès Bertrand. Etaient également présents des représentants de la RIVP, du cabinet d'architecte Equateur, ainsi que de l'entreprise COLAS, l'entreprise chargée de la réalisation de ces travaux. Elle était animée par l'agence de concertation Palabreo.

L'objectif de la réunion était de faire le point sur les travaux engagés ou programmés, de revenir sur des interrogations des locataires et de répondre à leurs questions.

On retrouvera ci-dessous les différents sujets abordés et la retranscription des questions et réponses apportées.

Remarque : En tant que de besoins certains compléments ont été apportés après la réunion, pour préciser le propos ou répondre à des questions posées lors des échanges à l'issue de la réunion.

2. SYNTHÈSE DE L'INTRODUCTION DE LA RÉUNION

2.1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

En l'introduction Agnès Bertrand remercie les participants pour leur présence et rappelle l'importance de la réunion alors que les travaux ont démarré concrètement depuis le début d'année. Elle souligne le fait que les travaux en site occupé, c'est-à-dire réalisés alors que les locataires continuent à vivre dans leur logement, sont nécessairement une période difficile, génératrice de fatigue, de nuisances, d'inquiétudes et de questions légitimes, d'où l'importance de la réunion pour entendre ces difficultés et d'y répondre.

Amélie Darley directrice territoriale remercie à son tour les participants et rappelle qu'une réunion similaire s'était tenue en 2024 pour présenter l'entreprise de travaux et annoncer le démarrage du chantier. L'objectif de cette réunion à mi-parcours est de faire le point sur l'avancement de l'opération et de répondre aux questions. Elle présente les équipes de la RIVP, d'Equateur et de Colas/PDM.

2.2. RAPPEL DU PROJET

Les objectifs écologiques portent sur la réduction des consommations d'énergie, principalement chauffage et eau chaude sanitaire. Actuellement la consommation d'énergie primaire (CEP) des quatre bâtiments est en moyenne de 180 kWh/m²/an, l'objectif est de la réduire de moitié.

Le programme des travaux

Façades et bâtiments

- Isolation thermique par l'extérieur recouverte d'un enduit à la chaux
- Création de balcons avec mise en place d'un platelage bois et remplacement des fenêtres par des nouvelles en bois avec double vitrage + stores à lamelles métalliques
- Pose de garde-corps extérieurs

- Contrôle et reprise des toitures
- Remplacement des portes d'accès aux toitures et sécurisation de l'accès aux terrasses

Logements

- Remplacement des blocs-portes palières (en fonction des états des lieux)
- Création des cloisons salon/chambre (en fonction de l'état des lieux)
- Réfection des sanitaires (en fonction des états des lieux)
- Peinture dans les pièces humides si nécessaire après travaux
- Electricité : en fonction de l'état des lieux - soit mise en sécurité soit mise en conformité
- Chauffage : mise en place de robinets thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs
- Changement des bouches d'extraction (VMC) et d'entrée d'air des logements
- Remplacement des ROAI (robinet de gaz) avec flexible

Parties communes

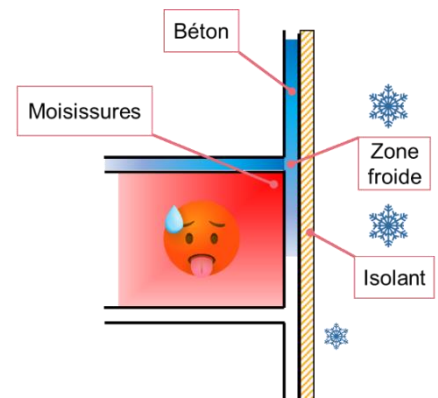
- Réfection électrique
- Isolation des planchers de locaux chauffés
- Flocage des locaux ordures ménagères
- Encoffrement des gaines et pose de faux-plafonds pour les paliers
- Création d'une rampe PMR pour les bâtiments 9-19, avenue de la Porte de Vanves et le 9-11, square de la Porte de Vanves
- Sécurisation des portes des halls
- Réattribution des caves et sécurisation des accès

Isolation des façades et suppression des ponts thermiques

Les bâtiments, construits dans les années 1950, présentent une structure en béton qui génère des **ponts thermiques**.

Ces points faibles provoquent des zones froides à l'intérieur des logements, notamment à la jonction entre la façade et le plafond. L'humidité produite par la vie quotidienne s'y condense alors plus facilement, ce qui explique la présence de condensation, voire de moisissures, observée dans certains appartements.

L'un des objectifs majeurs de la réhabilitation est précisément de supprimer ces ponts thermiques grâce à l'isolation thermique extérieure. En enveloppant l'immeuble par l'extérieur, on vient traiter la totalité de la paroi et neutraliser ces zones froides.



Cette amélioration va être accompagnée par une **ventilation adaptée**, grâce au remplacement du système de ventilation par un dispositif hygroréglable, c'est-à-dire capable d'adapter le renouvellement d'air au taux d'humidité du logement. L'objectif est que l'humidité générée dans les appartements soit mieux évacuée, afin d'éviter les phénomènes de condensation à terme.

Le planning des travaux en date du 24 mars 2026

	(B2) 2-4 avenue Marc Sangnier	(B1) 9-19 avenue de la Porte de Vanves	(A2) 1-7 square de la Porte de Vanves	(A3) 9-11 square de la Porte de Vanves
Balcons	Terminés fin avril	Terminés fin mars	Terminés	Terminés
Fenêtres	Démarrage mi-juin, terminé fin juillet	Terminés fin juin	2 logements bloquants (solution en cours de règlement avec l'aide de l'agence)	
VMC (ventilation)	Travaux de mi-juin à mi-juillet	Début avril pour 2 mois de travaux	Terminés	En cours
Logements	90% des travaux terminés à fin avril - 28 logements absents 4 refus			
Enduits façades et pose stores	Façade avant début octobre / arrière fin octobre	Façade avant début septembre / arrière début octobre	Façade avant fin mai/ arrière mi-juin	Façade avant mi-juillet / arrière fin juillet

Remarque relative aux logements bloquants du fait d'une absence, d'un refus d'intervention a pour conséquence de ne pas pouvoir traiter la façade où il se trouve, donc le chantier est bloqué.

Suite à une question posée en réunion, il est précisé que le planning concerne les façades et les stores dans les mêmes délais


2.3. FOCUS PAR L'EQUIPE COLAS SUR QUELQUES SUJETS RELATIFS AU CHANTIER AYANT GENERE DES INTERROGATIONS

2.3.1. L'organisation des rendez-vous et l'information sur le chantier

Rappel des principes d'interventions :


- Les travaux sont réalisés par zone (par bâtiment et par cage d'escalier)
- Un avis de passage est distribué 2 semaines avant intervention. Quelquefois, le cas échéant, un rendez-vous peut être convenu avec le locataire par appel téléphonique.
- Les interventions sont réalisées selon les travaux prévus et validés lors des états des lieux
- Durée moyenne d'intervention pour travaux intérieurs hors changement fenêtres : 2 à 6 jours ouvrés / logement, en fonction de l'état des lieux
- Un planning global est établi en fonction de l'enchaînement des corps d'état : Toute annulation ou absence d'un locataire peut impacter les interventions


Vie de chantier & informations pratiques

 Bureau de chantier : **Localisation** : 19 Avenue Porte de Vanves, 8^{ème} étage

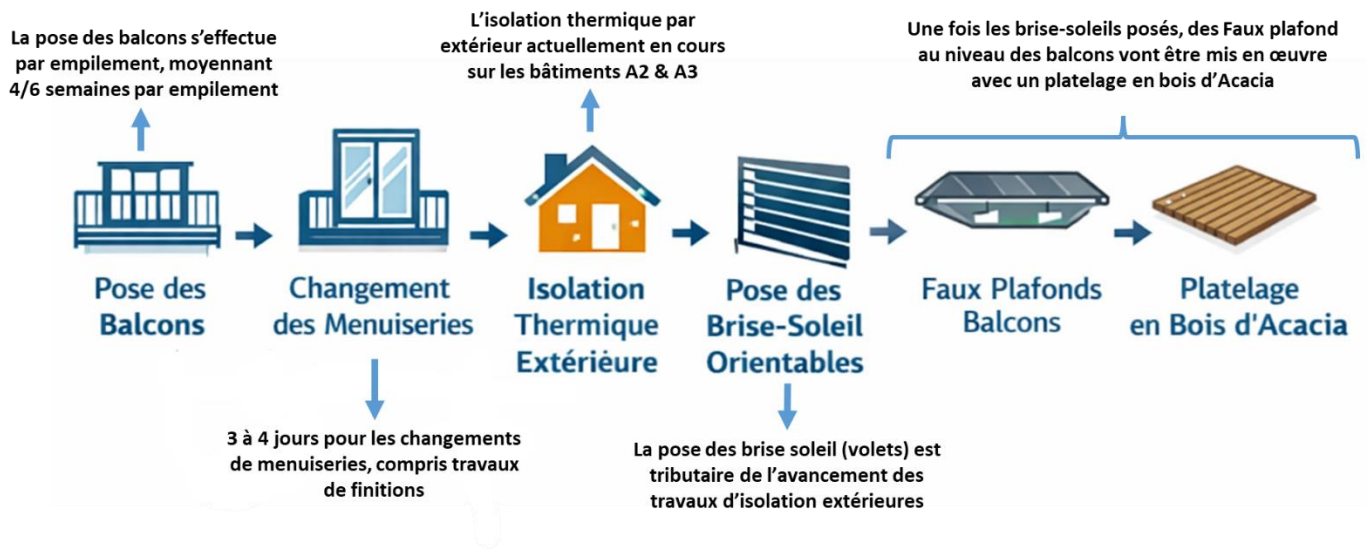
Accès : 1^{er} porte : Appeler Colas France, 2^{ème} porte : Code 7316

 **Contact** : Ligne locataire 07 64 73 21 76

 **Horaires** : 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

 Cahier de réclamation : Disponible au bureau de chantier, auprès de Mme Lo

2.3.2. Les délais d'installation des brise-soleil et l'enchaînement des travaux



Dans un premier temps les balcons sont posés, puis les fenêtres sont remplacées en les avançant au niveau de la paroi extérieure du bâtiment pour traiter correctement les ponts thermiques. Une fois les fenêtres posées, l'isolation thermique extérieure peut être installée. Puis l'enduit de façade est réalisé. Ce n'est qu'après ces étapes que les brise-soleils peuvent être posés.

2.3.3. Le remplacement des portes palières

Dans le marché initial signé en juin 2024, était prévu le remplacement de 15% des portes palières sur l'ensemble des bâtiments, soit 48 logements/326.

Suite à la réalisation des états des lieux en présence de l'architecte, des portes dégradées nécessitant un changement ont été identifiées, le volume a donc été ajusté en conséquence.

L'avancement des remplacements :

- Bâtiment du 1 au 11 Square : 80 remplacées, reste 4
- Bâtiment du 11 Avenue Porte de Vanves au 19 & du 2 au 04 Avenue Marc Sangnier : 126 portes à changer, prise de côtes prévues début avril et remplacement prévu en juin et en juillet.

2.3.4. L'utilisation des ascenseurs en phase travaux

Le sujet est particulièrement sensible et l'entreprise Colas essaye de limiter autant que possible l'utilisation des ascenseurs pour l'approvisionnement du chantier, en privilégiant les accès par l'extérieur pour les matériaux lourds.

Toutefois, au démarrage, avant la mise en place des échafaudages, les interventions dans les logements ont nécessité le transport de petit matériel par ascenseur. L'entreprise a entendu les critiques formulées sur ce point et a mis en place des restrictions, notamment la limitation à deux bennes ou équipements de chantier maximum par ascenseur.

Principe d'organisation :

- ▶ La majorité des matériaux est acheminée par l'extérieur (charpente, bac acier, balcon et matériaux lourds)
- ▶ Utilisation des poulies et échafaudages pour limiter l'impact sur les parties communes

Cas spécifiques :

- ▶ Certains éléments sensibles tels que les vitrages des garde-corps et les fenêtres nécessitent un passage par les ascenseurs

Mesures mises en place :

- ▶ Limitation stricte des charges : 2 garde-corps maximum par ascenseur
- ▶ Sensibilisation renforcée des équipes
- ▶ Nettoyage systématique des ascenseurs après chaque utilisation



3. QUESTIONS-REPONSES

3.1. SECURITE DES ACCES – COMPORTEMENT DES OUVRIERS

Question : Un participant signale qu'un homme - selon lui un ouvrier - aurait pénétré dans son logement en montant par l'extérieur et frappant à la porte-fenêtre.

Réponse : L'entreprise COLAS rappelle que tous les ouvriers présents sur le chantier sont enregistrés au bureau de chantier, identifiés par une carte professionnelle et munis d'un badge. Tout intervenant autorisé est identifiable.

La RIVP précise qu'après vérification, rien ne permet d'affirmer qu'il s'agissait effectivement d'un ouvrier du chantier. Des contrôles ont été faits auprès des équipes et aucun intervenant n'a pu être formellement identifié comme étant la personne signalée. L'hypothèse privilégiée à ce stade serait donc celle d'une intrusion extérieure sur le chantier et non d'un salarié autorisé.

En réponse à cet incident, il est précisé qu'une entreprise est intervenue pour renforcer les systèmes d'alarme sur les échafaudages, notamment sur le bâtiment concerné.

Plusieurs participants dénoncent des interventions ressenties comme intrusives : ouvriers entrant dans les chambres sans prévenir, se servant dans le réfrigérateur, se posant dans le logement pour téléphoner, présence sur les échafaudages supprimant toute intimité, fenêtres ouvertes accessibles depuis l'extérieur, ou encore interventions sans rendez-vous.

L'entreprise COLAS explique qu'elle va renforcer les contrôles autour des bâtiments et rappeler très fermement les règles à l'ensemble des entreprises et sous-traitants intervenant sur le site. Elle indique qu'aucun manquement à ces règles de comportement ne sera toléré et que des exclusions définitives du chantier pourront être prononcées en cas d'incivilité grave.

Les habitants ont été invités à signaler immédiatement au bureau de chantier tout comportement anormal ou irrespectueux. S'agissant de l'exemple de l'ouvrier s'étant servi dans le réfrigérateur, de tels faits doivent être remontés sans délai, l'entreprise ne les laissera pas passer.

3.2. DELAIS D'INTERVENTION ET HORAIRES DES TRAVAUX

Une participante s'interroge sur le délai entre l'état des lieux et le démarrage des travaux dans le logement. Un autre fait remonter des signalements de travaux bruyants allant jusqu'à minuit.

Il est répondu qu'en règle générale, les locataires sont prévenus environ **deux semaines à quinze jours** avant l'intervention. Mais cette règle peut changer pour la phase de fin de chantier intérieur où certaines interventions viennent traiter des retards ou des situations bloquantes.

S'agissant des travaux nocturnes, ils ne semblent pas relever du chantier de réhabilitation, mais plutôt d'un chantier voisin. Des vérifications vont être faites, notamment sur l'existence éventuelle d'autorisations de travaux nocturnes délivrées par la Préfecture et que les habitants seront tenus informés. Et si de tels horaires ont concerné ponctuellement le chantier RIVP, cela ne se reproduira pas.

Remarque : A l'issue de la réunion il a été confirmé que ces travaux réalisés tardivement l'ont été par ENEDIS suite à une panne réseau.

3.3. POUSSIÈRE, HUMIDITÉ, NUISANCES ET IMPACTS SUR LA SANTÉ

Plusieurs habitants expriment leur inquiétude quant aux conséquences des travaux sur leur santé, évoquant la poussière, l'humidité, les nuisances quotidiennes et le manque de prise en compte des situations individuelles.

Les intervenants de COLAS rappellent qu'un **cahier de doléances** - dispositif d'enregistrement des réclamations – est disponible au bureau de chantier. Toutes les remontées des habitants y sont consignées et sont ensuite examinées chaque semaine en réunion de chantier avec la maîtrise d'œuvre (Equateur) et la RIVP.

Il est rappelé que tout désordre dans les logements, qu'il soit dû ou non directement aux travaux, doit être signalé afin qu'une vérification soit faite et qu'une réponse soit apportée.

En complément, il est indiqué que dès le démarrage du chantier, un **logement dit de courtoise** a été mis à disposition pour permettre à des habitants de s'isoler temporairement de certaines nuisances pendant les journées d'intervention. Ce logement peut servir d'espace de calme pour des personnes fragilisées pendant la réalisation des travaux dans leur logement, et ce, jusqu'à 17h.

La RIVP indique également que les travaux d'adaptation aux handicaps ou au vieillissement sont traités au cas par cas, sur la base d'un diagnostic réalisé par un ergothérapeute. Ils continuent d'être réalisés indépendamment du chantier de réhabilitation.

3.4. LES PORTES PALIÈRES

Une habitante indique que sa porte palière est abîmée, qu'elle ne se ferme pas correctement sans double tour et qu'elle n'a pourtant pas été retenue pour remplacement.

Les équipes rappellent que le volume de portes à remplacer a déjà été revu à la hausse, mais que les situations individuelles restent examinées au cas par cas.

Le logement concerné a été identifié pour vérification complémentaire.

3.5. INTERPHONES ET VISIOPHONES

Plusieurs habitants signalent des dysfonctionnements sur les interphones et visiophones, par exemple un appel aboutissant chez le voisin au lieu du bon logement.

L'entreprise COLAS explique que le problème tient à une programmation complexe dans un contexte de réhabilitation, le système neuf devant cohabiter avec des équipements anciens encore présents dans certains logements.

Les derniers logements bloquants compliquent cette phase de paramétrage. Il est néanmoins confirmé que le dysfonctionnement est connu et qu'il doit être remonté logement par logement afin d'ajuster la programmation. A date, les platines sur rue des interphones ont été changées au niveau du bâtiment 1 à 7 square de la Porte de Vanves, le bâtiment Marc Sangnier sera fait en second lieu, et enfin nous terminerons par deux bâtiments de 9/11 square de la Porte de Vanves et 9/19 avenue de la Porte de Vanves car ceux-ci feront l'objet de surélévation de halls.

3.6. LES FENETRES

Plusieurs habitants demandent pourquoi les nouvelles fenêtres ont été déplacées vers l'extérieur au lieu d'être posées sur les anciens dormants.

Il est expliqué qu'une précédente réhabilitation avait conduit à poser des fenêtres en PVC sur les anciens dormants en bois. Or, lors du diagnostic, il a été constaté qu'il existait de nombreuses fuites et défauts d'étanchéité liés à cette ancienne configuration.

La nouvelle solution consiste donc à déposer les anciens ensembles et à avancer la fenêtre vers la paroi extérieure du bâtiment, afin de permettre un traitement correct de l'isolation et des ponts thermiques.

Des participants signalent qu'il est très difficile de fermer certaines fenêtres, le système étant en hauteur, il faut monter sur une chaise ou un escabeau. Une participante explique par ailleurs que dans sa cuisine le décalage de la fenêtre combiné à la profondeur du plan de travail empêche totalement l'ouverture de la fenêtre

Il est expliqué qu'un dispositif de sécurité a été installé sur les fenêtres et que ce système peut gêner l'usage. Il ne s'agit pas d'un défaut structurel de la fenêtre et le mécanisme peut être retiré. Là où les habitants l'ont signalé, des techniciens sont déjà intervenus pour retirer ou ajuster ce système. Il est donc demandé aux locataires concernés de signaler individuellement chaque situation au bureau de chantier afin qu'une intervention soit programmée pour régler le problème.

Une question est posée à propos des habillages en bois autour des nouvelles fenêtres, qui semblent se tacher lorsqu'on nettoie les vitres.

Il est répondu qu'un traitement a bien été appliqué en atelier avant pose, avec un vernis ou une protection. Néanmoins, il est convenu qu'une vérification complémentaire serait utile si des désordres persistent.

L'équipe précise par ailleurs qu'un retard a été pris sur ces habillages intérieurs, une seconde équipe va être mobilisée pour renforcer les capacités d'intervention à partir du début avril.

3.7. BRUIT ET ISOLATION PHONIQUE

Une participante indique que depuis la pose des nouvelles fenêtres et l'absence de volets, elle a davantage de bruit, notamment à cause des grilles de ventilation.

Il est répondu que des études acoustiques ont bien été réalisées en amont et que les fenêtres posées sont prévues pour assurer une amélioration acoustique. Mais cette amélioration ne sera pleinement perceptible qu'une fois l'ensemble des travaux terminés, car l'isolation de façade viendra encore améliorer l'étanchéité entre fenêtre et mur et des faux plafonds acoustiques seront installés sous les balcons pour limiter les réverbérations.

Il est également mentionné que certaines fenêtres orientées vers les axes les plus bruyants sont équipées de capots acoustiques extérieurs, destinés à réduire l'entrée du bruit par les entrées d'air.

En revanche, si un bruit anormal provient spécifiquement d'une grille de ventilation, les équipes invitent les habitants à signaler ce désordre particulier afin qu'il soit vérifié.

3.8. L'IMPACT DES DELAIS D'INSTALLATION DES BRISE-SOLEIL SUR LA CHALEUR INTERIEURE

Plusieurs habitants font part de leur inquiétude face à la chaleur déjà ressentie dans les logements, en particulier sur les façades exposées, alors que les nouveaux volets ou protections solaires ne sont pas encore posés. Est également évoqué le fait d'installer des tringles et des rideaux intérieurs.

Il est confirmé que du fait du planning des travaux des logements seront privés de brise-soleil pendant l'été et que cela pose de véritables problèmes de confort.

Il n'est pas possible techniquement de poser les brise-soleil avant la fin complète des façades. En revanche, les équipes sont en train d'étudier une solution intermédiaire, qui pourrait être adossée à l'échafaudage (type filet pare-soleil), afin de casser le rayonnement solaire sur les façades les plus exposées.

S'agissant des rideaux intérieurs, il est précisé que cela ne constitue pas une bonne réponse face à la chaleur car cela ne bloque pas efficacement le rayonnement avant son entrée dans le logement.

3.9. TRAVAUX SUR L'ELECTRICITE

Une question est posée sur ce qui est fait exactement sur l'électricité.

Il est précisé qu'il faut distinguer mise en sécurité et mise en conformité.

Dans les logements occupés, l'intervention porte sur une mise en sécurité. Cela signifie que les installations sont vérifiées et que certains éléments défectueux, comme des prises cassées, peuvent être remplacés.

En revanche, la mise en conformité complète concerne plus spécifiquement les logements vacants ou d'autres situations particulières, comme lorsque les installations sont d'origine (1956).

3.10. LES BALCONS

Plusieurs questions portent sur la sécurité des nouveaux balcons s'agissant notamment d'espaces non fermés d'environ quarante centimètres sur les côtés de certains balcons, dangereux, notamment pour les enfants, que le sol vibre, que les garde-corps tremblent...

Il est expliqué que des panneaux provisoires en bois ont été installés dans l'attente de l'isolation. Là où ils ont été retirés parce que l'isolant a été posé, une vérification complémentaire sera faite pour s'assurer que la situation est conforme et sécurisée.

Le responsable de l'entreprise chargée des balcons précise que les balcons ont été posés conformément aux notes de calcul et aux normes et que l'effet de vibration ressenti peut correspondre à la souplesse admise de ce type d'ouvrage. Les balcons ont été validés par les autorités compétentes et n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Il est toutefois indiqué qu'une phase d'opérations préalables à la réception permettra d'identifier les réserves et les reprises nécessaires.

En attendant, toute inquiétude sur un balcon précis doit être signalée au bureau du chantier pour vérification.

Une participante demande si une protection particulière est prévue pour les balcons des derniers étages, exposés à la pluie.

Il est répondu qu'il existe déjà une sorte de casquette ou couverture partielle en partie haute, mais qu'aucune autre protection spécifique n'est prévue au-delà de cette configuration existante.

À plusieurs reprises, la question de l'accessibilité des nouveaux balcons pour les personnes à mobilité réduite, est posée, avec un rappel du droit à l'accessibilité.

La RIVP explique que l'ajout des balcons dans le projet a été réalisé à l'issue de la concertation initiale sur le projet. Cette question d'accessibilité avait été clairement identifiée : il n'est pas techniquement possible, dans le cadre de cette réhabilitation, de supprimer totalement le ressaut (la petite marche) entre logement et balcon. Avant travaux, ce ressaut était d'environ quinze centimètres. Après travaux, il sera réduit à environ dix centimètres, mais il n'est pas possible de le réduire davantage.

Le choix a donc été fait de réaliser tout de même les balcons, en assumant le fait qu'ils ne seraient pas pleinement accessibles aux personnes en fauteuil ou rencontrant certaines limitations de mobilité.

Il s'agit d'une limite technique du projet, même si des adaptations individuelles peuvent être étudiées dans d'autres parties du logement.

3.11. AUTRES SUJETS

Une personne s'interroge sur le planning de réalisation des caves (Remarque : cette question a été posée lors des échanges après la fin de la réunion)

Les caves seront remises en service à l'issue du chantier avec une sécurisation des accès.

Une question est posée sur des antennes récemment installées sur le toit d'un bâtiment.

Il est précisé que ces antennes ne relèvent pas du chantier de réhabilitation. Il s'agit d'installations réalisées par des opérateurs de téléphonie. Les habitants ont été informés par voie d'affichage et lors d'une présentation dédiée. La RIVP propose de remettre à disposition les éléments d'information transmis lors de cette présentation.

Une participante demande si les loyers vont augmenter une fois les travaux terminés.

La RIVP précise qu'il n'y aura pas de hausse de loyer liée au chantier. Les seules évolutions possibles du loyer sont celles prévues et encadrées par la loi, dans le cadre des revalorisations annuelles.

Un habitant indique qu'une cuisinière a été installée dans le cadre de l'adaptation de son logement, mais que le four ne fonctionne pas depuis plusieurs mois.

La personne est invitée à échanger avec l'équipe de proximité en fin de réunion pour régler ce problème spécifique.

4. CONCLUSION DE LA REUNION

En conclusion, Madame la Maire du 14^{ème} arrondissement remercie les participants pour leur présence nombreuse, en y voyant le signe d'un besoin réel d'échange et de clarification.

Elle reconnaît que le chantier se situe dans une phase particulièrement éprouvante : les premiers bénéfices de la réhabilitation commencent à apparaître, mais l'ensemble n'est pas encore achevé, et les habitants subissent depuis de longs mois les contraintes d'un chantier très lourd.

Elle insiste sur la nécessité de mieux informer, mieux communiquer et mieux accompagner, tant sur les sujets collectifs que sur les situations individuelles en outillant les locataires pour qu'ils sachent à qui s'adresser, comment signaler un problème, comment vérifier qu'un point est bien pris en compte et comment suivre l'avancement dans leur logement ou leur cage d'escalier.

Dans ce moment sensible, il est important de poursuivre le travail pour mener le chantier à son terme, avec des réponses lisibles, précises et une attention renforcée aux situations les plus fragiles.